

PROCES-VERBAL N° 10  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY  
TENUE LE MARDI 30 JUIN 2009 A 20 H. 15

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, la boursière, le public et la presse.

Se sont excusés : MM. Alexandre Dafflon, Benoît Favre, Eric Favre et Laurent Favre.  
Absent : M. Cyril Schmied.

Les scrutateurs sont désignés, soit MM. Yves Favre et Daniel Moullet.

**1. Appel**

29 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Election des président, vice-président, scrutateurs et suppléants
5. Comptes de l'exercice 2008
6. Projet de fusion
7. Communication municipales
8. Propositions individuelles
9. Divers

**3. Adoption du procès-verbal**

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. Election des président, vice-président, scrutateurs et suppléants**

Présidence : Mme Françoise Schneider se représente si personne n'est intéressé. Comme ce n'est pas le cas, les bulletins pour le vote sont distribués :

29 bulletins distribués

29 bulletins rentrés

- 1 voix en faveur de Christophe Glaus
- 3 voix en faveur d'Alain Favre
- 1 voix en faveur de Stéphane Favre
- 5 bulletins blancs
- 19 voix en faveur de Françoise Schneider

Elle est applaudie par l'assistance.

M. Alain Favre se représente au poste de vice-président, si personne n'est intéressé.

Vice-présidence :                   1 voix en faveur de Jean-Pierre Allaz  
  3 bulletins blancs  
  25 voix en faveur d'Alain Favre

Il est applaudi par l'assistance.

Scrutateurs : MM. Yves Favre et Daniel Moullet se représentent et sont réélus à la majorité par un levé de mains.

Scrutateurs-suppléants : Mmes Adrienne Favre et Mireille Fitzé se représentent et sont réélues à la majorité.

## **5. Comptes de l'exercice 2008**

### **a) préavis municipal**

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

### **b) rapport de la commission de gestion**

Il est lu par M. Vincent Favre.

Etant donné la longueur du rapport, il est intégralement joint au présent procès-verbal.

### **c) discussion**

M. Bertrand Favre demande ce que représente les fr. 14'911.40 au poste 11.311.1 Informatique. M. Dafflon répond qu'il s'agit de l'achat du bimer, du PC portable, du Wi-Fi, pour avoir une meilleure capacité informatique.

M. Bertrand Favre demande encore pour le compte 11.315 Mobilier, bureau. M. Dafflon répond que c'est l'installation ci-dessus, le travail de câblage, ainsi que le copieur couleur qui fait fax, email, etc. D'autre part, le central téléphonique sera changé en 2010 (coût 17'500.--).

M. Bertrand Favre souhaite que l'on arrête de faire des achats pour le bureau, si on fusionne prochainement. M. Dafflon répond qu'en cas de fusion, l'administration sera regroupée à St-Barthélemy.

M. Glaus demande quels sont les taux d'intérêts de la Banque Raffeisen et de Postfinance. Le syndic répond que c'est surtout que la Banque Raiffeisen laisse peu de possibilités de retrait de liquidités rapidement, mais le taux est quasi identique.

M. Philippe Favre demande ce qu'est le compte d'attente concernant l'église. M. Dafflon répond que c'est l'installation du WC dans l'annexe de la cure qui est en train de se faire.

Pour répondre aux remarques du rapport de la commission de gestion, M. Dafflon signale qu'il y a une faute de frappe dans le préavis municipal en ce qui concerne les chaises. Ce sont bien 100 chaises pour un montant de fr. 30'000.--. D'autre part, la municipalité n'a pas voulu faire croire qu'on avait fr. 103'000.—en plus d'impôts.

Concernant les drainages, la facture n'était pas détaillée et la municipalité n'avait pas la volonté de cacher quoi que ce soit. En ce qui concerne la demande de devis, pour les petits montants (moins de fr. 10'000.--), on ne demande pas plusieurs devis, mais on fait travailler toutes les entreprises de la région.

La municipalité a été surprise par la phrase écrite dans le rapport de la commission de gestion : « La commission invite donc tant le conseil communal que la municipalité à imaginer le futur de notre commune et de notre village pour le bien-être de ses habitants ».

M. Dafflon précise que c'est ce qui est fait en séance de municipalité. Le projet de fusion et le développement parlent d'eux-mêmes. L'accueil de la petite enfance, l'accueil parascolaire, etc. tout se prépare en ce moment. Votre municipalité veut aller de l'avant, mais n'a pas prévu d'investissement pharaonique pour l'instant.

d) décision

- vu la préavis municipal N° 01/2009
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2008 qui présentent un excédent de revenus de fr. 160'252.21. à l'unanimité.

## **6. Projet de fusion**

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par M. Daniel Morier. La commission est en accord avec le préavis municipal et précise qu'il s'agit bien d'une fusion administrative qui ne concerne pas les sociétés locales. Ce changement n'aurait que peu d'implications dans la vie de tous les jours. Chacun garderait son adresse. Le nom du village resterait St-Barthélemy. Ce projet montre une vision dynamique d'un village qui empoigne son destin et va de l'avant et qui renonce à attendre passivement des décisions qui risquent d'être imposées plus tard, par la force des choses, sans encouragement financier du canton.

c) discussion

M. Dafflon souligne que les associations de communes où l'on vote et on boit un verre ne sont plus possible aujourd'hui. Les communes doivent reprendre leur pouvoir et leurs devoirs. St-Barthélemy doit prendre son destin en mains avant d'être absorbé par Echallens. L'Etat dicte beaucoup de choses et tout devient de plus en plus complexe. Il ne faut pas mélanger les villages et les communes politiques qui sont une concentration administrative.

M. Fragnière demande qu'elles sont les choses qui sont rendues obligatoires par le projet Harnos. M. Dafflon répond qu'on va enfin avoir une école romande avec le même système. En 2013-2014 une école suisse avec un système unifié dans toute la Suisse. Il y a également des lois concernant l'accueil sur la petite enfance, les classes gardiennes et les réfectoires. C'est un très gros projet, mais néanmoins excellent.

M. Fragnière demande pourquoi c'est les communes qui doivent financer ce que l'Etat finançait par le passé. M. Dafflon lui répond : Etacom a été décidé et voté et les charges ont réparties comme suit : l'Etat s'occupe de l'enseignement et des salaires et les communes des bâtiments, des transports et du parascolaire.

d) décision

Le conseil communal

- vu le préavis municipal N° 02/2009

- ouï le rapport de la commission ad hoc

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, donne mandat à la municipalité de reprendre le projet d'étude de fusion avec les communes de Bettens et d'Oulens-sous-Echallens et l'encourage dans ses démarches à la majorité. Il y a deux personnes qui sont contres.

## **7. Communications municipales**

En ce qui concerne la péréquation, le recours a été perdu sur la forme mais pas sur le fonds. Il a été enfin compris que la somme n'a été reçue qu'une seule fois et que nous ne sommes pas une commune riche.

Au sujet de l'article du 24 Heures sur l'assemblée de l'UCV, M. Dafflon précise qu'il n'a pas « brocardé » la péréquation, mais bien l'UCV.

En ce qui concerne l'Auberge du Talent, un repreneur a été trouvé étant donné que M. et Mme Silvestre arrêtent. La municipalité a fait appel à une société de recrutement pour traiter les 32 dossiers reçus. L'Auberge sera fermée du 18 juillet au 1<sup>er</sup> septembre pour des travaux de rafraîchissement dans le restaurant et les logements de service.

M. Denis Dévaud demande si les repreneurs ont de l'expérience. M. Dafflon répond qu'il s'agit des tenanciers du Café du Nord à Vaulion. M. Fragnière demande à qui appartient l'Auberge communale. Il lui est répondu que c'est la commune.

Les prochains conseils sont fixés au 27 octobre et 15 décembre 2009. A partir de l'année prochaine, le dernier conseil avant l'été sera agrémenté d'une agape. Pour ce soir, la première tournée est offerte à l'Auberge.

## **8. Propositions individuelles**

La présidente n'a rien reçu et personne ne demande la parole.

## **9. Divers**

Mme Françoise Schneider a reçu deux courriers concernant la sécurité routière dans notre village. Elle lit en premier celui de M. Andreas Silvestri, ch. du Moulin 8 : Les containers de chantier entreposés au bord de la route du collège entravent la visibilité dans le virage devant le magasin d'alimentation Chez Aldo. M. Silvestri demande de faire reculer ou déplacer ces containers pour une meilleure visibilité.

La deuxième émane de M. Edmond Allaz, route du Village 1 : depuis la création du trottoir en direction du chemin du Moulin, la circulation des piétons et des voitures est devenue dangereuse. Ce trottoir à angle cassé permet également aux voitures d'augmenter leur vitesse.

M. André Favre, en tant que rapporteur de la commission du projet de ralentissement, demande où on en est dans les travaux prévus.

M. Jean-Marc Favre répond que le dossier est bloqué dans le bureau de Jan et Courdesse. Ils ont été relancé plusieurs fois. En ce qui concerne le chemin du Moulin, il est prévu une priorité de droite et une zone 30 km/h. après la mise à l'enquête de l'Etat. Les radars sont commandés à l'Etat, mais pour l'instant les budgets sont bloqués.

M. Philippe Favre demande que le bidirectionnel soit maintenu sinon la vitesse est trop rapide.

Mme Josette Longchamp demande ce qu'il en est du passage piéton prévu aux Riolles.

M. Jean-Marc Favre lui répond que celui-ci sera probablement refusé par l'Etat.

M. André Favre insiste afin que la commune prenne ses décisions et ses responsabilités.

M. Moullet demande si on puni St-Barthélemy d'avoir refusé des gendarmes couchés. Il est trop facile de se cacher derrière les refus de l'Etat.

M. Bertrand Favre, à propos de la lettre d'Edmond Allaz, demande qu'on mette une barrière devant le garage. Cela coûte pas cher et c'est simple et efficace.

M. Christophe Glaus rappelle que rien de transcendant n'a été décidé et qu'il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier, car les gens roulent vite. Il appuie en outre la lettre de M. Silvestri au sujet des cabanes de chantier qui sont dangereuses.

M. Haerberli rappelle que le chemin de la Prile se dégrade de plus en plus. Il y a de gros trous et c'est dangereux pour les motos.

M. Germain Favre demande, au sujet de la maison construite au chemin des Adoux, si le règlement n'interdit pas ce genre de construction. La municipalité lui répond qu'il n'y a pas de bases légales pour refuser et précise qu'il n'y a pas eu d'opposition à la mise à l'enquête.

M. Germain Favre cite la page 11 du règlement des constructions (toit plat). M. Villaz précise que le toit à un pan n'est pas un toit plat et n'est donc pas interdit.

M. Fragnière signale que le sens unique vers le terrain football n'est pas très clair. M. Jean-Pierre Allaz informe que le but n'est pas atteint. Les gens ne ralentissent pas, c'est l'effet contraire. Il conviendrait de limiter à 30 km/h.

En ce qui concerne la circulation vers le bâtiment de M. Edmond Allaz, une chicane n'est pas justifiée avec la circulation dans les deux sens. M. Jean-Marc Favre trouve que c'est contradictoire pour ralentir.

M. Jean-Pierre Allaz propose de mettre un cédez le passage en bas pour ralentir, donc priorité de droite.

M. Bertrand Favre rappelle que le trottoir en direction du chemin du Moulin a été fait en bordure plate afin que l'on puisse passer avec des véhicules hauts. Il faut pouvoir monter sur le trottoir sinon ça ne passe pas en hauteur.

M. Jean-Pierre Allaz demande si la municipalité a imaginé un trottoir devant la laiterie pour les futurs habitants avant que le chantier ne soit terminé.

M. André Favre informe qu'effectivement le bâtiment a été laissé de côté dans le projet de ralentissement, mais il est clair qu'un passage piéton devra être envisagé.

M. Dafflon rappelle qu'il n'y a que deux possibilités de ralentir : les radars et les gendarmes couchés. Il sont incontournables. En ce qui concerne les passages piéton, la municipalité s'engage à en poser.

M. André Favre rappelle que des propositions ont été faites par la commission et les passages piéton sont indispensables.

M. Jean-Favre, en résumé, fait dessiner les passages piéton.

M. Denis Dévaud rappelle le point 5 page 6 du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008 et constate qu'il n'y a pas de consensus au sein de la municipalité.

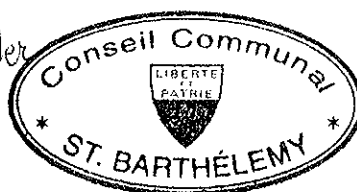
M. Stéphane Favre demande si le goudron va être refait devant la salle communale. M. Jean-Marc Favre répond par l'affirmative (jusque derrière).

Mme Françoise Schneider nous adresse ses remerciements pour la confiance témoignée et nous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 22 h.

la présidente :

*F. Schneider*



la secrétaire :

*I. Roulin*